

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ACCUEILLE LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN MONSIEUR EGON KLEPSCH

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Jean-Pierre Saintonge, accueillait, du 23 au 25 mars derniers, le Président du Parlement européen, Monsieur Egon Klepsch. Il s'agissait de la première visite d'un Président du Parlement européen à l'Assemblée nationale depuis la venue de Madame Simone Veil, en 1981. L'accueil du Président Klepsch se sera révélé particulièrement fructueux, ayant permis d'amorcer un échange et d'établir un dialogue entre les assemblées parlementaires européenne et québécoise.

Le programme du Président Klepsch, qui était accompagné pour l'occasion de son épouse, Madame Anita Klepsch, et de quelques membres de son bureau, comportait notamment des entretiens avec le Président Saintonge, une rencontre avec la vice-première ministre, Madame Lise Bacon, une séance de travail ministérielle et une rencontre avec le chef de l'Opposition officielle, Monsieur Jacques Parizeau. Le Président Klepsch a de plus prononcé un discours devant les membres de l'Assemblée nationale.

À l'occasion de cette allocution, le Président du Parlement européen a dit espérer que sa visite officielle contribue à approfondir et à renforcer les relations entre le Canada et la Communauté européenne et, en particulier, les relations entre les parlements. Avant de présenter le rôle et les fonctions du Parlement européen et afin de mieux dégager les lignes de force du traité de Maastricht, notamment en ce qui concerne la mise sur pied d'une politique étrangère et de sécurité commune, le Président Klepsch a affirmé que, au regard de l'incertitude et des conflits actuels ou virtuels en Europe et dans diverses régions du monde, les États membres de la Communauté européenne et le Canada doivent jouer «le rôle de modèle et d'exemple en matière de démocratie et d'évolution démocratique».

Abordant la question du soutien au processus de démocratisation à travers le monde, le Président Saintonge a souligné que les parlementaires connaissent bien la fonction vitale jouée par les assemblées élues qui, assurant la représentation des citoyens, fondent l'État de droit, garantissent le pluralisme, légitiment les gouvernements et contribuent largement à la paix sociale et internationale. Aussi a-t-il relevé l'importance de mieux faire connaître les traditions parlementaires et juridiques occidentales à travers le monde et l'intérêt de réfléchir sur la démocratie à partir de divers exemples européens et nord-américains.

Rappelons en guise de conclusion que cinq cent dix-huit députés élus au suffrage universel direct dans les douze États membres de la communauté européenne siègent au Parlement européen et que la nature supranationale de la Communauté confère à ce parlement un caractère tout à fait unique dans l'histoire moderne. Mentionnons enfin que le Président dirige l'ensemble des activités du Parlement et de ses organes et que ses attributions recouvrent notamment la représentation extérieure de l'institution.

Au nombre des autres activités récentes, signalons la Conférence des Présidents d'Assemblée législative du Canada dont l'Assemblée nationale était l'hôte du 12 au 14 février. Les douze Présidents des Assemblées législatives, ainsi que le Président de la Chambre des communes, se sont retrouvés à Québec pour discuter de six thèmes dont deux, la publicité gouvernementale outrageante pour le Parlement et les conséquences du jugement de la Cour suprême de janvier 1993 sur la télédiffusion des débats à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, étaient présentés par l'Assemblée nationale. On notera encore la visite conjointe des ambassadeurs des six pays d'Amérique centrale, le 10 mars, ainsi que le passage à l'Assemblée des participants au Symposium du monde associatif francophone d'Amérique, le 18 mars.

Claude Trudelle
Section du Québec de l'AIPLF